Pays de Châteaugiron Communauté

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 février 2019
Compte-rendu (procès-verbal)

Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron

L'an deux mille dix-neuf, **le 28 février à 20h**, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Noyal-sur-Vilaine.

Date de convocation	21 février 2019
Nombre de membres	En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 29 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Véronique BOUCHET-CLÉMENT, Marielle DEPORT, Françoise GATEL, Christian NIEL, Yves RENAULT, Marie-Françoise ROGER, Thierry SCHUFFENECKER. Ossé (commune de Châteaugiron) : Joseph MÉNARD, Catherine TAUPIN. Saint-Aubin du Pavail *(commune de Châteaugiron)* : - **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN, Karine PIQUET, Xavier SALIOT. **Piré-Chancé :** Sophie CHEVALIER, Dominique DENIEUL. **Servon-sur-Vilaine :** Joseph JAN, Melaine MORIN, Danièle TRILLAUD.
Absents excusés	Dominique KACZMAREK, Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Dominique DENIEUL), Catherine LAINÉ (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Jacky LECHABLE (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patrick LE GUYADER (pouvoir à Karine PIQUET), Jean-Benoît DUFOUR, Jean LEBOUC, Dominique MARCHAND (pouvoir à Joseph JAN), Sonia MULLER (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	-
Absents remplacés	-
Secrétaire de séance	Marielle MURET-BAUDOIN.

Dominique DENIEUL remercie Marielle MURET-BAUDOIN de son accueil et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

En l'absence de questions orales, le Président soumet le dernier compte-rendu à l'approbation du Conseil communautaire. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents du dernier Conseil communautaire.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

CULTURE

1. Ecole de musique Paul Le Flem : présentation du rapport annuel

Philippe PINEAU, directeur, Béatrice RAVELOMANANTSOA, présidente, et Elisabeth DOUET, trésorière de l'école de musique, présentent le rapport annuel de l'association Paul Le Flem en séance (document en annexe).

Véronique BOUCHET-CLEMENT s'interroge sur les orientations prises par l'école pour combler le déficit budgétaire de 14 000 €.
Philippe PINEAU rappelle que les tarifs de l'école sont situés parmi les plus élevés du Département et que le conseil d'administration a décidé de ne pas les augmenter. Cependant, la modification des parcours pédagogiques a permis d'optimiser le budget de l'école de 40 000 € sur les 2 dernières années.
Véronique BOUCHET-CLEMENT demande comment font les autres écoles de musique.
Philippe PINEAU répond que cela dépend de leurs sources de financement.
Véronique BOUCHET-CLEMENT s'étonne que l'école de musique n'ait pas augmenté les tarifs auprès des familles.
Dominique DENIEUL comprend la remarque et rappelle qu'il faut travailler avec l'école sur le financement.

Thierry SCHUFFENECKER demande des précisions sur la baisse du nombre d'élèves.
Elisabeth DOUET répond que le nombre d'élèves a stagné pour l'année 2018-2019.

Jean-Claude BELINE rappelle la satisfaction quant au projet de l'école de musique et pose la question de l'impact financier de l'arrêt des TAP sur le budget de l'école.
Philippe PINEAU répond que les 120 heures de TAP ont été réaffectées directement dans le dispositif musique à l'école.

Françoise GATEL rappelle l'ancrage de l'école sur le territoire avec les différentes animations proposées dans les communes. C'est une activité qui reste assez chère pour les familles et elle salue la volonté d'ouverture de l'école au public. Elle demande le montant attribué par le Pays de Châteaugiron Communauté pour le fonctionnement de l'école.
Il est précisé que ce montant s'élève à 200 000 € par an.
Philippe PINEAU rappelle la qualité des locaux mis à disposition par le Pays de Châteaugiron Communauté à l'école de musique.

Thierry SCHUFFENECKER s'interroge sur la pertinence d'embaucher un comptable à temps plein.
Dominique DENIEUL rappelle la nécessité de comprendre la logique de construction budgétaire de l'école. Plusieurs réunions ont été organisées sur ce point et le Pays de Châteaugiron Communauté a demandé une implication plus régulière dans le suivi de l'école au travers le comité de pilotage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le rapport annuel de l'école de musique Paul Le Flem.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Bilan 2018 du schéma de mutualisation des services

Dominique DENIEUL présente le bilan du schéma de mutualisation des services en séance (document en annexe).

Thierry SCHUFFENECKER évoque le projet de la Commission Sport sur le groupement d'employeurs, pour lequel douze associations sont aujourd'hui intéressées. Un travail est actuellement mené par deux étudiants de Sciences Po, l'idée étant de créer l'association à l'été 2019 pour une mise en œuvre en 2020. Il remercie Laurent LOISEL pour la qualité de son travail et son investissement.
Dominique DENIEUL salue le travail mené sur ce sujet.

Melaine MORIN émet le souhait d'une animation renforcée au niveau du réseau des directeurs des services techniques, notamment au regard de l'évolution de la réglementation des ERP. Le sujet de la mutualisation doit être lié au pacte financier.
Dominique DENIEUL rappelle les échanges menés en comité de pilotage sur le financement des actions mutualisées et l'évolution à venir. La transparence et l'équité sont de mise en la matière.

Françoise GATEL rappelle la nécessité de mutualiser, mais estime que la question financière doit être étudiée avec précaution au regard du principe de subsidiarité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de prendre acte du bilan du schéma de mutualisation des services pour l'année 2018.

3. Magazine municipal de Piré-Chancé : mutualisation

Dominique DENIEUL indique que, dans le cadre de la mutualisation des services et au regard de la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé au 1er janvier 2019, cette dernière a sollicité le Pays de Châteaugiron pour la réalisation de ses 3 magazines annuels selon les modalités suivantes :

Missions conservées par la commune	Missions déléguées au service communication intercommunal
- Rédaction du contenu - Transmission des visuels - Impression	- Réalisation du rétroplanning - Mise en page à partir des éléments fournis par la commune (textes, visuels) - Coordination avec l'imprimeur

Le temps passé est estimé à 40 heures par parution (janvier – juillet – octobre) :

	Coût d'un magazine	Coût annuel du magazine
Coût de réalisation en interne *Coût horaire du service (salaire, formation, logiciel) : 26,43 €*	1 057,20 €	3 171,60 €

Le premier magazine nécessitera davantage de temps, car il s'agit d'une nouvelle création, soit 80 heures (coût de 2 114,40 €).

Marielle DEPORT demande si les ressources internes sont suffisantes.
Dominique DENIEUL répond que cette question a été étudiée avec les services de la Communauté de communes en amont.

Karine PIQUET évoque la question de la décision de suppression de l'agenda culturel.
Dominique DENIEUL rappelle que le coût de l'agenda est supérieur à 13 000 € par an et que sa parution pose des questions de périodicité et de doublon avec les agendas culturels des communes. Afin d'être cohérent avec la démarche Plan Climat-Air-Energie territorial, il a été proposé d'intégrer les informations au sein du magazine communautaire.

Jean-Claude BELINE regrette la suppression de l'agenda.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (28 pour, 1 abstention), décide :

- ✓ de valider la réalisation du magazine de la Commune nouvelle de Piré-Chancé, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ de déduire le coût annuel de réalisation du magazine de la dotation de solidarité communautaire de la Commune nouvelle de Piré-Chancé ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

4. Statuts : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Annule et remplace la délibération du Conseil communautaire n°2018-11-11 en date du 15 novembre 2018

Marielle MURET-BAUDOIN rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue aux communautés de communes une nouvelle compétence en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
Dès lors, seules les politiques locales du commerce et le soutien aux activités commerciales qui entreront dans la définition de l'intérêt communautaire seront de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

La loi n'apporte pas de précision sur cette nouvelle compétence de l'EPCI en matière de politique locale du commerce, mais il convient de considérer qu'elle peut impliquer notamment l'observation des dynamiques commerciales, l'élaboration de schémas de développement commercial ou d'une stratégie en matière de restructuration ou de modernisation des zones commerciales.
En maintenant la notion d'intérêt communautaire, la loi NOTRe préserve la capacité des communes à intervenir, notamment en matière d'animation du centre-ville, de sauvegarde des derniers commerces et d'intervention sur les baux commerciaux.

Pour mémoire, par délibération du 8 décembre 2016, le Conseil communautaire a procédé à la refonte des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté pour se conformer au Code général des collectivités territoriales intégrant, au sein de la compétence obligatoire relative au développement économique, la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Conformément à la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales est soumis à la définition d'un intérêt communautaire dans un délai de deux ans à compter de l'arrêté préfectoral de transfert de compétences.

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire s'est donc prononcé, après validation des services de la Préfecture, sur la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales :

- en validant la conservation, pour les communes, de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » au titre de la clause de compétence générale
- en décidant de ne pas inscrire la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales dans la définition de l'intérêt communautaire dans les statuts du Pays de Châteaugiron Communauté.

Par courrier du 11 janvier 2019, la Préfecture a sollicité le retrait de la délibération du Conseil communautaire n°2018-11-11 du 15 novembre 2018, indiquant qu'aucune ligne de partage au sein de cette compétence n'est proposée. Et de préciser que laisser l'intégralité de l'exercice de cette compétence au niveau communal impliquerait un refus d'exercice d'une compétence obligatoire déterminée par la loi.

Pour répondre à la demande des services de l'Etat, il convient aujourd'hui d'annuler la délibération n°2018-11-11 du 15 novembre 2018 et de définir l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales. Est donc réaffirmé l'intérêt communautaire sur l'aide au maintien et à la création du dernier commerce de chaque secteur d'activité aux communes, lorsqu'elles portent l'acquisition du bâti et la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un commerce, conformément aux délibérations du Conseil communautaire n° 2001-11-4 en date du 19 décembre 2001 et n° 2004-6-4 en date du 23 juin 2004.

Melaine MORIN demande des précisions sur le dernier secteur d'activité.
Marielle MURET-BAUDOIN précise qu'il s'agit par exemple de la dernière boulangerie et rappelle que la commune doit porter l'acquisition du bâti et la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du commerce.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'annuler la délibération du Conseil communautaire n°2018-11-11 en date du 15 novembre 2018 ;
- ✓ de définir d'intérêt communautaire, en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, l'aide au maintien et à la création du dernier commerce de chaque secteur d'activité aux communes, lorsqu'elles portent l'acquisition du bâti et la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un commerce ;
- ✓ de notifier cette délibération aux communes pour approbation ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Projet d'extension du Parc d'activité des Portes de Bretagne (PAPB) : acquisition de foncier et du site d'exploitation du GAEC la GRAZURE

Marielle MURET-BAUDOIN précise que le Pays de Châteaugiron Communauté a inscrit l'extension du PAPB à Servon-sur-Vilaine comme site stratégique pour le développement économique dans son projet de territoire 2017-2022. Actuellement, tous les terrains sur les communes de Noyal-sur Vilaine et Servon-sur-Vilaine sont vendus ou en cours de vente et il apparaît primordial de poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises pour conforter le dynamisme du territoire.

L'aménagement de ce site de 30 hectares en « zonage d'activité économique » (conformément au PLU de Servon-sur-Vilaine et aux règles du SCOT du Pays de Rennes) bénéficiera à l'ensemble des communes (création et maintien d'emplois générant un dynamisme, une attractivité et des richesses locales, installation de nouvelles populations faisant vivre les services locaux) et permettra de répondre à une demande récurrente des chefs d'entreprises souhaitant s'implanter ou s'étendre en bénéficiant de la proximité de l'axe stratégique de la RN 157 (accès rapide, visibilité…).

Dans le cadre de ce projet d'extension du PAPB, le Pays de Châteaugiron Communauté a signé un mandat foncier avec la SAFER Bretagne pour engager des négociations auprès des exploitants en place. Ce projet s'inscrit, en effet, dans une volonté de conciliation nécessaire entre l'implantation d'entreprises et l'activité agricole existante.

Le périmètre d'étude portant sur l'extension du PAPB concerne donc, en très grande majorité, des terres exploitées par le GAEC LA GRAZURE, comprenant notamment une unité de production.
Ce travail auprès des agriculteurs s'est fait en lien et en accord avec la Commune de Servon-sur-Vilaine et le périmètre d'étude envisagé est conforme au PLU de la Commune de Servon-sur-Vilaine actuellement en cours de révision.
La SAFER, dans le cadre de son mandat foncier, a transmis aux associés du GAEC, une offre de délocalisation sur un site situé à Saint-Didier.
Les deux associés du GAEC ont indiqué aux services du Pays de Châteaugiron Communauté et à la SAFER, qu'après une étude approfondie des conditions de la délocalisation (pour laquelle ils se sont fait assister par le CER France), plusieurs raisons les ont conduits à refuser l'option de la délocalisation.
En juin 2018, ils ont exprimés le souhait d'opter pour la cessation amiable de leur activité (en suivant le protocole financier de la chambre d'agriculture) avec le Pays de Châteaugiron Communauté et l'aide de la SAFER.

Pour mémoire, malgré le refus des associés du GAEC de se délocaliser sur le site de Saint-Didier situé à environ 13 km de leur site d'exploitation (carte des terres proposées pour la délocalisation en annexe), le Pays de Châteaugiron Communauté a préfinancé, en novembre 2018, l'acquisition des terres de Saint-Didier, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 et au mandat signé avec la SAFER, afin de :

- garantir au Pays de Châteaugiron Communauté la priorité d'acquisition des terres du site du PAPB à Servon-sur-Vilaine (garantie donnée par la SAFER),
- garantir les opérations d'échange de terres (via la SAFER) prévues sur la commune de Servon-sur-Vilaine tant pour le projet de développement économique du Pays de Châteaugiron Communauté que pour le projet d'urbanisation de la Commune de Servon-sur-Vilaine qui travaille également avec la SAFER.

Au regard de la somme engagée et pour des raisons de trésorerie, ces terres, propriété de la SAFER préfinancées par le Pays de Châteaugiron Communauté, vont être remises en vente par la SAFER et attribuées au candidat sélectionné par le comité technique de la SAFER.

La vente des terres de Saint-Didier interviendra au cours de l'année 2019, avant la signature de l'acte authentique d'acquisition par le Pays de Châteaugiron Communauté auprès du GAEC LA GRAZURE.

Afin d'assurer cette acquisition, il convient de régulariser une promesse de vente sous les conditions principales suivantes :

- Prix principal d'acquisition (site d'exploitation, assise foncière d'une contenance de 1ha 47a 45ca hectares - tableau des références cadastrales en annexe) et indemnités de perte d'exploitation : 1 359 840,00€, suite à l'avis rendu par le service des domaines en date du 20 février 2019 sur la valeur immobilière des terres et du bâti.
- Frais d'acquisition, de bornage et de rémunération de la SAFER à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté.
- Délai prévu pour la signature de l'acte de vente : au plus tard le 31 décembre 2019 (date prévisionnelle).
- Insertion de différentes conditions suspensives au sein de la promesse d'achat : ces conditions sont nécessaires puisque les négociations auprès des différents exploitants sur site sont liées et forment une opération globale pour pouvoir réaliser le projet d'extension du PAPB. Au regard des enjeux stratégiques et financiers, les différentes acquisitions doivent donc intervenir en même temps.
- Versement d'un dépôt de garantie (compris entre 5% et 10% du montant de l'opération globale).

Marielle MURET-BAUDOIN tient à remercier sincèrement Elodie LEJAS pour l'ensemble du travail réalisé sur ce dossier et sa grande technicité.

Stéphane LENFANT indique qu'il votera contre ce projet pour plusieurs raisons : impact environnemental, consommation de foncier agricole, coût important et justification insuffisante du projet. Il se ralliera à l'avis de la Chambre d'agriculture concernant le PLU de Servon-sur-Vilaine.

Françoise GATEL rappelle effectivement la nécessité d'économiser les terres agricoles. Le SCoT du Pays de Rennes a validé des zones d'activité et prévoit une économie de foncier très importante. La Chambre d'agriculture a toujours été, par principe, opposée aux projets de zones d'activité.

Melaine MORIN précise que la Chambre d'Agriculture n'a pas pris en compte tous les éléments de la révision du PLU de Servon-sur-Vilaine, sachant que la Commune a remis en zone agricole 10 hectares. La Commune est attentive à l'utilisation du foncier agricole et la modification du PLU a permis de densifier les zones d'activité, par exemple : réduction de l'impact de la loi Barnier, augmentation des hauteurs de bâtiment autorisées. Il rappelle la nécessité de répondre à la dynamique sur le territoire et se félicite du bon déroulement des négociations et des indemnités que le Pays de Châteaugiron Communauté a pu proposer aux exploitants. Ce projet contribue à l'emploi, à la richesse du territoire et aux besoins des habitants.

Thierry SCHUFFENECKER précise qu'il s'abstiendra sur ce vote, même s'il est conscient de la nécessaire dynamique du territoire. Il regrette l'absence de fermeté de l'Etat pour réduire au maximum l'impact des entreprises sur l'environnement.

Christian NIEL demande le montant de revente du terrain.
Marielle MURET-BAUDOIN répond que l'emplacement est recherché. Une première estimation a été faite, mais il convient de réaliser des études d'aménagement et, au préalable, de maîtriser le foncier, avant de fixer un prix de vente.

Joseph JAN précise que la zone d'activité accueille actuellement plus de 1 100 emplois et confirme l'exemplarité du parc d'activité en matière de densité.

Françoise GATEL entend la question du coût. Elle rappelle que le parc d'activité a été conçu comme un parc tertiaire comprenant un grand mail central, notamment pour la réalisation par la suite de la plateforme logistique qui devait comporter un raccordement au rail. Cette plateforme, fortement soutenue par le Pays de Châteaugiron Communauté, n'a pas été suivie par l'ensemble des collectivités concernées, ce qui explique le déficit très conséquent de l'opération d'aménagement. Il faut rapprocher du coût d'acquisition foncière les perspectives financières et les recettes liées aux richesses fiscales et à la création d'emplois. Elle rappelle que les communes conservent les recettes de taxe foncière, alors que le Pays de Châteaugiron Communauté porte financièrement les aménagements. Elle s'interroge sur la capacité financière du Pays de Châteaugiron Communauté à l'avenir de conserver ces principes.

Joseph MENARD précise que la chambre d'agriculture a voté favorablement dans le passé pour des zones d'activité bien dimensionnées. Une réflexion est à conduire sur la densification de ces secteurs à vocation économique. C'est aussi à l'Etat d'assumer en la matière.

Dominique DENIEUL rappelle l'historique du projet : Schéma de Développement économique posant un diagnostic, réflexion de la Commission Développement économique qui a validé les principes d'aménagements prioritaires. Concernant le PAPB, les élus ont validé un principe, puis le Pays de Châteaugiron Communauté a échangé avec les exploitants agricoles, sur la base des montants issus des barèmes de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER. Une

vigilance sera apportée sur le foncier et le prix des terres agricoles sera en cohérence avec le prix du marché. Lorsque le Pays de Châteaugiron Communauté aura la maîtrise foncière, un projet d'aménagement global et exemplaire sera proposé, en termes de gestion du foncier, d'intégration des espaces verts, de cohabitation avec les riverains. On ne peut pas annoncer un prix de vente en amont de la maîtrise foncière et des différentes études devant aboutir. Toutes les remarques exprimées seront prises en compte pour la réalisation du projet.

Jean-Claude BELINE considère que l'opportunité est incontestable, sachant qu'une seule exploitation est concernée.

Marielle MURET-BAUDOIN estime qu'il n'est pas bon d'opposer l'environnement, le monde agricole et le développement économique. Le travail a été élaboré en transparence avec les agriculteurs et en concertation étroite avec la Commune de Servon-sur-Vilaine. Le projet a été inscrit de manière stratégique dans le dernier Schéma de Développement économique car on sait que le secteur est attractif. La commune a effectivement travaillé très précisément son PLU pour densifier le secteur et permettre les mutations des activités des entreprises : agrandissement des bâtiments, notamment par la hauteur, comme pour l'entreprise BRIDOR qui a conçu une tour de 30 mètres de haut. Le foncier agricole dans ce cas, n'a pas été impacté. Le Pays de Châteaugiron accompagne les porteurs de projets en ce sens et dans une logique environnementale. Le permis d'aménager de l'extension du PAPB sera également travaillé en ce sens. L'économie comporte des coûts conséquents : aménagements, études, etc. Mais lorsque l'on amène des entreprises sur le territoire, cela engendre des richesses locales. La Breizh Cop évoque un principe de mixité entre l'économie et la vie locale (commerces, déplacements de proximité). Cet exemple permet de mettre en évidence que l'économie fait partie d'un tout.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (27 pour, 1 abstention, 1 contre), décide :

- ✓ de valider l'acquisition du foncier selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✓ de préciser que les frais d'acquisition, de géomètre et de bornage (le cas échéant) seront à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté (acquéreur) ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

6. Projet d'extension du Parc d'activité des Portes de Bretagne (PAPB) : acquisition de foncier et de bâtiments au GFA de la GRATIERE

Marielle MURET-BAUDOIN rappelle que le Pays de Châteaugiron Communauté a inscrit l'extension du PAPB à Servon-sur-Vilaine comme site stratégique pour le développement économique dans son projet de territoire 2017-2022. Actuellement, tous les terrains sur les communes de Noyal-sur Vilaine et Servon-sur-Vilaine sont vendus ou en cours de vente et il apparaît primordial de poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises pour conforter le dynamisme du territoire.

L'aménagement de ce site de 30 hectares en « zonage d'activité économique » (conformément au PLU de Servon-sur-Vilaine et aux règles du SCOT du Pays de Rennes) bénéficiera à l'ensemble des communes (création et maintien d'emplois générant un dynamisme, une attractivité et des richesses locales, installation de nouvelles populations faisant vivre les services locaux) et permettra de répondre à une demande récurrente des chefs d'entreprises souhaitant s'implanter ou s'étendre en bénéficiant de la proximité de l'axe stratégique de la RN 157 (accès rapide, visibilité…).
Dans le cadre de ce projet d'extension du PAPB, le Pays de Châteaugiron Communauté a signé un mandat foncier avec la SAFER Bretagne pour engager des négociations auprès des exploitants en place. Ce projet s'inscrit, en effet, dans une volonté de conciliation nécessaire entre l'implantation d'entreprises et l'activité agricole existante.

Le périmètre d'étude portant sur l'extension du PAPB concerne donc, en très grande majorité, des terres appartenant au GFA de la Gratière exploitées par le GAEC LA GRAZURE, comprenant également des bâtiments.
Ce travail auprès des agriculteurs s'est fait en lien et en accord avec la Commune de Servon-sur-Vilaine et le périmètre d'étude envisagé est conforme au PLU de la Commune de Servon-sur-Vilaine actuellement en cours de révision.
La SAFER, dans le cadre de son mandat foncier, a transmis aux associés du GFA une offre d'achat des terres exploitées et des bâtiments.
Afin d'assurer cette acquisition, il convient de régulariser une promesse de vente sous les conditions principales suivantes :

- Prix principal d'acquisition (bâtiments, assise foncière d'une contenance de 28ha 70a 27ca - tableau des références cadastrales en annexe), indemnités dues au locataire sortant et indemnités dues pour changement de destination des terres : 1 163 775,50€, suite à l'avis rendu par le service des domaines en date du 20 février 2019 sur la valeur immobilière des terres et du bâti.
- Frais d'acquisition, de bornage et de rémunération de la SAFER à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté.
- Délai prévu pour la signature de l'acte de vente : au plus tard le 31 décembre 2019 (date prévisionnelle).
- Insertion de plusieurs conditions suspensives au sein de la promesse d'achat : ces conditions sont nécessaires puisque les négociations auprès des différents exploitants sont liées et forment une opération globale pour pouvoir réaliser le projet d'extension du PAPB. Au regard des enjeux stratégiques, financiers et temporels, ces acquisitions doivent donc intervenir en même temps (carte en annexe).
- Versement d'un dépôt de garantie (compris entre 5% et 10% du montant de l'opération globale).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (27 pour, 1 abstention, 1 contre), décide :

- ✓ de valider l'acquisition du foncier selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✓ de préciser que les frais d'acquisition, de géomètre et de bornage (le cas échéant) seront à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté (acquéreur) ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

7. Projet d'extension du Parc d'activité des Portes de Bretagne (PAPB) : acquisition de foncier (propriété LEMARCHAND)

Marielle MURET-BAUDOIN précise que le Pays de Châteaugiron Communauté a inscrit l'extension du PAPB à Servon-sur-Vilaine comme site stratégique pour le développement économique dans son projet de territoire 2017-2022. Actuellement, tous les terrains sur les communes de Noyal-sur Vilaine et Servon-sur-Vilaine sont vendus ou en cours de vente et il apparaît primordial de poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises pour conforter le dynamisme du territoire.

L'aménagement de ce site de 30 hectares en « zonage d'activité économique » (conformément au PLU de Servon-sur-Vilaine et aux règles du SCOT du Pays de Rennes) bénéficiera à l'ensemble des communes (création et maintien d'emplois générant un dynamisme, une attractivité et des richesses locales, installation de nouvelles populations faisant vivre les services locaux) et permettra de répondre à une demande récurrente des chefs d'entreprises souhaitant s'implanter ou s'étendre en bénéficiant de la proximité de l'axe stratégique de la RN 157 (accès rapide, visibilité…).

Dans le cadre de ce projet d'extension du PAPB, le Pays de Châteaugiron Communauté a signé un mandat foncier avec la SAFER Bretagne pour engager des négociations auprès des exploitants en place et des propriétaires fonciers. Ce projet s'inscrit, en effet, dans une volonté de conciliation nécessaire entre l'implantation d'entreprises et l'activité agricole existante.

Le périmètre d'étude portant sur l'extension du PAPB concerne des terres exploitées par le GAEC DE LA CROIX, dont la propriété appartient aux consorts LEMARCHAND.
La SAFER, dans le cadre de son mandat foncier, a transmis aux propriétaires du foncier, une offre d'achat des terres et des bâtiments.
Cette offre a été acceptée par les propriétaires des terres et la SAFER travaille actuellement sur la compensation foncière pouvant être proposée aux deux exploitants du GAEC DE LA CROIX.
Afin d'assurer cette acquisition, il convient de régulariser une promesse de vente sous les conditions principales suivantes :

- Prix principal d'acquisition (bâtiments, assise foncière d'une contenance de 8ha 49a 28ca - tableau des références cadastrales en annexe) et indemnités pour changement de destination : 427 500,00€, suite à l'avis rendu par le service des domaines en date du 20 février 2019 sur la valeur immobilière des terres et du bâti.
- Frais d'acquisition, de bornage et de rémunération de la SAFER à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté.
- Délai prévu pour la signature de l'acte de vente : au plus tard le 31 décembre 2019 (date prévisionnelle).
- Insertion de plusieurs conditions suspensives au sein de la promesse d'achat : ces conditions sont nécessaires puisque les négociations auprès des différents exploitants sont liées et forment une opération globale pour pouvoir réaliser le projet d'extension du PAPB. Au regard des enjeux stratégiques, financiers et temporels, ces acquisitions doivent donc intervenir en même temps (carte en annexe).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (26 pour, 2 abstentions, 1 contre), décide :

- ✓ de valider l'acquisition du foncier selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✓ de préciser que les frais d'acquisition, de géomètre et de bornage(le cas échéant) seront à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté (acquéreur) ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

8. ZA ECOPOLE : implantation d'entreprise

Marielle MURET-BAUDOIN indique que la SCI ECOPOLE, ou toute autre personne morale s'y substituant, souhaite acquérir un terrain d'une surface de 2 956 m² sur la ZA de l'Ecopole à Noyal-sur-Vilaine, pour y installer une société de négoce de matériel, commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques et de logiciels (plan en annexe). La société souhaite édifier un bâtiment d'environ 565 m² sur les parcelles actuellement cadastrés section F numéro 1546 et 1550.

Pour rappel, le découpage des lots n'est pas imposé au permis d'aménager et se fait à la demande de chaque entreprise.

Le prix de vente est fixé à 25€ HT le m², soit une valeur totale de 73 900,00 € HT (sur la base de 2 956 m²), conformément à l'avis rendu par le service des domaines en date du 8 février 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider vente du foncier selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✓ de préciser que les frais d'actes notariés et de raccordement depuis les réseaux principaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

HABITAT

9. Demande de garantie d'emprunt pour la construction de logements aidés à Châteaugiron (SCCV Habitation Familiale La Perdriotais)

Joseph MENARD rappelle que, par délibération du 13 décembre 2012, la Communauté de communes a validé la prise en charge de la garantie d'emprunt dans le cadre de la construction de logements sociaux dès lors qu'une commune garantie à hauteur de deux fois ses dépenses réelles de fonctionnement (moyenne sur 3 ans).

Aujourd'hui, le ratio (montant déjà garanti / dépenses fonctionnement) de la commune de Châteaugiron s'élève à 2.35. C'est pourquoi la Communauté de communes est sollicitée pour apporter une garantie d'emprunt pour la construction de 20 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) dans la ZAC de la Perdriotais à Châteaugiron.

Cette garantie d'emprunt porte sur un prêt de 2 493 518 € sollicitée auprès de la banque ARKEA par la SCCV Habitation Familiale La Perdriotais et se détaille ainsi :

Montant	2 493 518 €
Durée totale - Durée de la phase de préfinancement - Durée de la phase d'amortissement	 2 ans maximum 30 ans maximum
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 % Soit 1,75% à ce jour
Profil d'amortissement	Progressif ou constant
Remboursement anticipé	Possible et gratuit à chaque date d'échéance en cas de levée d'option

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'accorder la garantie d'emprunt sollicitée par la SCCV Habitation Familiale La Perdriotais ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT

10. GEMAPI : désignation des délégués auprès du Syndicat du bassin versant de la Seiche suite à la création de la Commune nouvelle de Piré-Chancé

Joseph MENARD rappelle que, conformément aux termes de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la compétence 'Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations' (GEMAPI) est transférée de manière obligatoire aux communautés de communes depuis le 1er janvier 2018. Le Conseil communautaire du 15 février 2018 a transféré ces compétences aux syndicats des bassins versants de la Seiche et de la Vilaine Amont (pour la partie Gestion des Milieux Aquatiques 'GEMA') et à l'EPTB Vilaine (pour la partie Prévention des Inondations 'PI').

La compétence étant devenue communautaire, les délégués représentent désormais l'intercommunalité. Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité maintenir une partie des délégués en place, afin de poursuivre les réflexions engagées depuis 2014 et ce jusqu'en 2020.

Au regard de la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé au 1er janvier 2019, Paul LAMOUREUX (initialement élu municipal de Piré-sur-Seiche) et Emmanuel RENAULT (initialement élu municipal de Chancé), actuels délégués titulaire et suppléant au sein du syndicat, doivent être de nouveau désignés.

Les délégués actuels sont les suivants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Joseph MENARD	Emmanuel RENAULT
Marielle DEPORT	René LOIZANCE
Daniel PRODHOMME	Pierre AUBREE
Paul LAMOUREUX	Dominique DENIEUL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de confirmer la désignation de Paul LAMOUREUX, titulaire, et Emmanuel RENAULT, suppléant, pour représenter le Pays de Châteaugiron Communauté auprès du Syndicat du bassin versant de la Seiche ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

NUMÉRIQUE

11. Bretagne Très Haut Débit : projet de montée en débit à Piré-Chancé

Joseph JAN indique que, par courrier du 28 décembre 2018, la Région, le Département et le syndicat mixte Mégalis Bretagne ont sollicité le Pays de Châteaugiron Communauté sur un projet de montée en débit à Piré-Chancé.

Conformément aux délibérations adoptées par le comité syndical, Mégalis a commandé une étude de faisabilité technique de nouvelles opérations de montée en débit sur les prises des territoires programmés en phase 3.
En effet, bien que le souhait de Mégalis soit d'accélérer au maximum le déploiement industriel du FTTH (Fiber To The Home) par la passation du plus important contrat de conception-réalisation actuellement en cours de procédure, il n'en demeure pas moins que les territoires de la phase 3 présentent encore pour certains des lignes avec des débits faibles qui pourraient faire l'objet d'une amélioration du service par la réalisation de nouvelles montées en débit.

Cette étude a été conduite avec des critères de faisabilité technique forts dans un objectif d'amélioration du service à l'horizon 2020 :

- des secteurs de plus de 80 lignes par opération compte-tenu des coûts fixes importants non réutilisables à terme sur les armoires et de l'objectif de faire de ces secteurs de futures zones arrière de sous-répartition optique du réseau FTTH
- Une priorité sur les prises à moins de 8 Mb/s, voire à moins de 3 Mb/s
- Une efficacité avérée de la montée en débit pour faire en sorte que ces prises franchissent bien ces seuils après opération.

Dès lors, il ressort sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté une opération potentielle pouvant concerner jusqu'à 97 lignes pour un coût global de 96 K€ auquel il convient d'ajouter à compter de leurs mises en service un coût de fonctionnement de 1 000 € / an / opération. La cartographie du projet est présentée ci-après.

L'opération de montée en débit projetée concerne 2 EPCI :

EPCI	Nombre de prises	Pourcentage de prises dans l'EPCI
Pays de Châteaugiron Communauté	97	92%
Vitré Communauté	8	8%

Pour information, lors de son dernier comité syndical, Mégalis Bretagne a décidé que les montées en débit où moins de 10% des lignes concerneraient un EPCI, ces lignes seraient autofinancées par Mégalis. Vitré Communauté ne financera donc pas la montée en débit située sur Piré-sur-Seiche. La part demandée à la Communauté de communes correspond donc à 92% du coût total estimé de 104 872 €, soit 96 482 €.

Cette opération pourrait faire l'objet du financement suivant :

- 50% pris en charge par la Région Bretagne
- 30% pris en charge par le Département

- 20% à la charge de la Communauté de communes, étant entendu que la participation intercommunale sur les investissements réutilisables (construction du lien optique) sera déduite du financement de la zone FTTH correspondante en phase 3 (> 90 Mbps).

Coût total	Investissement			Fonctionnement		
	Région	Département	EPCI	Région	Département	EPCI
96 482 €	48 241 €	28 945 €	19 296 €	500 €	300 €	200 €

Pour mémoire, le débit est de 12 Mbps sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté, comparativement à la fibre qui atteint 100 Mbps.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le projet de montée en débit sur la Commune de Piré-Chancé ;
- ✓ d'inscrire cette dépense au budget 2019 ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

EQUIPEMENTS

12. Office de tourisme intercommunal : modifications de marchés de travaux

Jean-Claude BELINE rappelle que, par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a validé le choix des entreprises de travaux pour l'aménagement des futurs locaux de l'office de tourisme intercommunal, situés 2, rue Nationale à Châteaugiron.

Afin de s'adapter au bâtiment existant, plusieurs modifications ont dû être apportées aux retombées de plafond, encoffrements du rideau d'air chaud et de la ventilation (lot 3) ainsi que des habillages intérieurs (lot 6).
De plus, un panneau mural de présentation supplémentaire, ainsi que des cubes de présentation pour la salle d'exposition sont proposés afin d'optimiser la surface disponible de l'office de tourisme.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les modifications suivantes *(les modifications présentées en italique ont déjà fait l'objet d'une validation par le Conseil communautaire)* :

Lot		Entreprise	Montant (€ HT)	% d'augmentation
1	DEMOLITION – GROS OEUVRE – RAVALEMENT	MARSE CONSTRUCTION	15 898,17 €	
	Modification 1	*Reprise de mur, de soubassements et badigeon à la chaux*	*5 950,80 €*	
	Modification 2	**Dépose chassis bois (réalisée par Lot 3)**	**-280,00 €**	
		Montant total du lot 1	**21 568,97 €**	**35,67%**
2	SERRURERIE – METALLERIE	JOUNEAU	33 420,00 €	
	Modification 1	*Baies et porte d'entrée*	*8 598,00 €*	
		Montant total du lot 2	**42 018,00 €**	**25,73%**
3	DOUBLAGES – ISOLATION – PLAFONDS	NORBERT PEU	21 648,58 €	
	Modification 1	*Plafonds coupe-feu et encoffrements*	*3 062,26 €*	
	Modification 2	**Divers travaux complémentaires**	**3 416,25 €**	
		Montant total du lot 3	**28 127,09 €**	**29,93%**
4	REVETEMENTS DE SOLS – CHAPES	CRLC	13 553,20 €	
5	PEINTURES	TIRIAULT	4 448,70 €	
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS – AGENCEMENT	JOUNEAU	41 000,00 €	
	Modification 1	**Habillage imposte intérieur, panneau mural de présentation, cubes de présentations et support TV**	**4 173,66 €**	
	Modification 2	**Pose placo et panneau en vitrine (réalisée par Lot 3)**	**-822,00 €**	
		Montant total du lot 6	**44 351,66 €**	**8,17%**
7	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	ICE	23 827,87 €	
8	CHAUFFAGE – VENTILATION	QUARK	7 700,00 €	
9	COUVERTURE	TOURNEUX	7 575,65 €	

MONTANT INITIAL TOTAL	169 072,17 €	
MONTANT DES AVENANTS CUMULÉS	24 098,97 €	
MONTANT ACTUALISÉ	193 171,14 €	14,25%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider les modifications aux marchés de travaux, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

13. Extension des locaux du Pays de Châteaugiron Communauté : modifications des marchés de travaux

Dominique DENIEUL indique que, par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil communautaire a validé le choix des entreprises de travaux pour l'extension des locaux de la Communauté de communes, situés 16 rue de Rennes à Châteaugiron.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les modifications suivantes *(les modifications présentées en italique ont déjà fait l'objet d'une validation par le Conseil communautaire)* :

Lot		Entreprise	Montant (€ HT)	% d'augmentation
1	CLOTURES	CLOTURES DE L'OUEST (Bruz – 35)	31 857,95 €	
	Modification 1	*Nouveau linéaire de clôture*	*-5 927,50 €*	
		Montant total du lot 1	**25 930,45 €**	**-18,61%**
2	GROS-ŒUVRE - TERRASSEMENT - VRD	VIGNON CONSTRUCTION (Guipry – 35)	89 486,10 €	
	Modification 1	*Carrotages pour pose de structure acier*	*900,00 €*	
		Modification de seuil de porte	*650,00 €*	
	Modification 2	*Reprise du bas de façade (terrassement, démolition d'enduit de soubassement, traitement, rembaliement)*	*1 350,00 €*	
	Modification 3	*Démolition et réfection d'un seuil de porte suite à la commision de sécurité*	*290,00 €*	
		Montant total du lot 2	**92 676,10 €**	**3,56%**
3	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - CHARPENTE ACIER	CCL (Saint-M'Hervé – 35)	100 085,58 €	
4	BARDAGE ZINC ET VETURE	CCL (Saint-M'Hervé – 35)	84 458,95 €	
5	ETANCHEITE	DUVAL ETANCHEITE (Torcé – 35)	20 000,00 €	
	Modification 1	*Modification et repose boîte à eaux sur existant*	*1 000,00 €*	
		Location supplémentaire de la tour d'accès pour un mois	*600,00 €*	
		Montant total du lot 5	**21 600,00 €**	**8,00%**
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SERGE RETE (Louvigné du Désert – 35)	131 780,00 €	
	Modification 1	*Suppression des volets-roulants sur les portes issues de secours*	*-885,00 €*	
	Modification 2	*Fourniture et pose d'un bloc porte avec laquage suite à la commission de sécurité*	*1 450,00 €*	
	Modification 3	**Protection solaire sur menuiserie existante au R+1 sur dégagement, pose de films solaires dans la cage d'escalier**	**5 766,00 €**	
		Fourniture et pose d'un limiteur d'ouverture sur fenêtre au rez-de-chaussée	**688,50 €**	
		Montant total du lot 6	**138 799,50 €**	**5,33%**
7	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	BERGOT-PERCEL (Vern sur Seiche – 35)	53 954,64 €	
	Modification 1	*Création d'un crédence inox*	*566,61 €*	
		Plinthes complémentaires sur zones de revêtement de sol neuf	*1 032,30 €*	
		Montant total du lot 7	**55 553,55 €**	**2,96%**
8	SERRURERIE - FERMETURES	ODM (Servon sur Vilaine – 35)	12 354,65 €	
	Modification 1	**Moins-value : travaux chaufferie (grille de ventilation) et main courante réalisés par d'autres corps de métiers**	**-1 770,25 €**	
		Montant total du lot 8	**10 584,40 €**	**-14,33%**
9	CLOISONS SECHES - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	CRLC (Rennes – 35)	26 319,16 €	
	Modification 1	*Dépose totale du plafond au rez-de-chaussée et repose de plafonds suspendus*	*3 681,52 €*	
	Modification 2	**Dépose et modification de faux-plafonds dans les 3 bureaux de l'accueil suite passage canalisations chauffage**	**1 932,00 €**	
		Montant total du lot 9	**31 932,68 €**	**21,33%**
10	REVETEMENTS DE SOLS / MURAUX - PEINTURE	AUDRAN TUAL (La Mézière – 35)	35 072,15 €	
	Modification 1	*Moins-value peinture chaufferie, modification plafond salle de réunion, changement de référence carrelage sanitaires, remplacement du carrelage du rez-de-chaussée par du PVC identique à la base marché*	*-2 008,47 €*	
	Modification 2	**Complément peinture et revêtement dans la cage d'escalier, suppression d'un muret en brique et réfection de la partie supprimée**	**4 206,52 €**	
		Travaux supplémentaires peinture et revêtements muraux dans la cuisine	**797,24 €**	
		Travaux supplémentaires ragréage et sol dans les bureaux du rez-de-chaussée	**3 756,36 €**	
		Travaux supplémentaires revêtements muraux dans les bureaux du rez-de-chaussée	**1 853,64 €**	
		Montant total du lot 10	**43 677,44 €**	**24,54%**
11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	SOPEC (Vern sur Seiche – 35)	76 363,30 €	
12	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	LUSTRELEC (Bruz – 35)	54 703,80 €	
	Modification 1	**Remplacement de goulottes et de prises suite à dégradation pendant le chantier**	**851,87 €**	
	Modification 2	*Recâblage du bâtiment (serveur, téléphonie-informatique, écran)*	5 435,25 €	
		Montant total du lot 12	**60 990,92 €**	**11,49%**

MONTANT INITIAL TOTAL	716 436,28 €	
MONTANT DES AVENANTS CUMULÉS	26 216,59 €	
MONTANT ACTUALISÉ	742 652,87 €	3,66%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider les modifications aux marchés de travaux, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

TECHNIQUE

14. Travaux hydrauliques ZA du Gifard : modification de marché

Marielle MURET-BAUDOIN précise que, par délibération du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a retenu l'entreprise SRAM TP (Servon-sur-Vilaine – 35), afin de réaliser des travaux sur la zone d'activité du Gifard à Domloup.

En effet, au regard des inondations constatées en période fortes pluies et suite à une étude diagnostic du réseau d'eaux pluviales, une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales, consistant à reprendre une partie des écoulements EP et des réseaux EP, avec le changement de taille des canalisations EP et la pose d'un ouvrage (regard de visite) avec trop-plein.

Lors de la réalisation de la tranchée rue Gifard, l'entreprise SRAM TP a rencontré des difficultés liées à la proximité des autres réseaux, à la faible structure de la voirie existante et surtout à la nature du sol de type "argelette" qui s'effrite au terrassement. La chaussée s'est affaissée de part et d'autre de la tranchée.

Afin de s'assurer de la stabilité du sol avant de réaliser le revêtement définitif, il a été décidé d'attendre le début d'année 2019 pour déterminer les travaux à réaliser. La déformation constatée au centre de la rue du Gifard sur un linéaire de 50ml environ oblige à réaliser une grave bitume et un tapis d'enrobé sur l'ensemble de la largeur de la chaussée.

Dans ce cadre, il est proposé de valider la modification suivante :

Entreprise	Montant (€ HT)	% d'augmentation
SRAM TP	66 933,50 €	
Réfection de la voirie suite à affaissement	*11 926,00 €*	
Montant total du marché	**78 859,50 €**	**17,82%**

MONTANT INITIAL TOTAL	66 933,50 €

MONTANT DES AVENANTS CUMULÉS	11 926,00 €

MONTANT ACTUALISÉ	78 859,50 €	17,82%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la modification n°1 au marché des travaux hydrauliques sur la ZA du Gifard, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

La séance est levée à 22h55.

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Pays de Châteaugiron Communauté

Présentation Pays de Châteaugiron Communauté

Jeudi 28 février - Noyal-sur-Vilaine

École Paul Le Flem

Musique - Danse - Théâtre

Préambule

Dans la continuité de la première présentation ayant eu lieu le 15 février 2018 à Domloup, nous allons ce soir vous présenter le rapport d’activités de l’école ainsi que le résultat financier 17/18 et le budget prévisionnel 18/19 tel que présenté lors de notre assemblée générale du 6 décembre dernier.

Cette présentation sera agrémentée de documents vidéo et photo.

Présentation :

- focus sur les parcours de l’école
- la structure et son fonctionnement
- un bilan de l’année 17/18
- Les perspectives budgétaires

…

L’école Paul le Flem est une structure associative d’enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Elle a été fondée en 1985.

Durant l’année 2017/2018, elle regroupe **745 élèves ce qui représente 543 familles adhérentes.** (Musique, Danse et Théâtre)

L’équipe de 35 professeurs accompagne les élèves à travers différents parcours vers une pratique artistique structurée et épanouie.

La curiosité, le plaisir du jeu, l’épanouissement personnel à travers les pratiques individuelles et collectives sont les valeurs qu’il nous tient à coeur de développer auprès de nos élèves.

La musique, la danse et le théâtre nourrissent un seul et unique projet.

Répartition des élèves / discipline 17/18

⇒ Nombre total d'adhérents 745 élèves / 543 familles adhérentes

Musique :

- 560 élèves en musique
- 21 instruments enseignés - 15 ensembles - 20 cours de FM (soit 21h/hebdo)
- Nombre d'heures d'enseignement en musique : 230h hebdo - dont 15 ensembles, orchestres et ateliers (11h/hebdo), 7 cours éveil musical (5h30/hebdo)

\+ 20h hebdomadaires en musique à l'école.

Danse :

- 203 élèves répartis dans 17 cours de danse contemporaine soit 19h hebdo

Théâtre :

- 38 élèves répartis dans 5 groupes soit 6h15 hebdo

Provenance des élèves 2017/2018

PROVENANCE DES ELEVES ANNEE 17/18	
35 AMANLIS	14
35 BOISTRUDAN	2
35 BOURGBARRE	1
35 BRIE	1
35 CHANCE	10
35 CHATEAUBOURG	6
35 CHATEAUGIRON	396
35 CORPS NUDS	2
35 DOMAGNE	2
35 DOMLOUP	105
35 JANZE	6
35 LA GUERCHE DE BRETAGNE	1
35 MOUAZE	1
35 MOULINS	4
35 NOUVOITOU	9
35 NOYAL SUR VILAINE	17
35 OSSE	17
35 PIRE SUR SEICHE	46
35 RENNES	1
35 RETIERS	1
35 SERVON SUR VILAINE	69
35 ST ARMEL	1
35 ST AUBIN DU PAVAIL	30
35 ST ERBLON	1
35 THORIGNE FOUILLARD	2
	745

Elève communauté de communes : 690
Elèves hors communauté de communes : 55
La cotisation des 55 élèves extérieurs au pays de Châteaugiron est basé sur notre tarif extérieur.

nombre d'élèves PCC + de 18 ans : 112
nombre d'élèves PCC - de 18 ans : 425

Les sites d’enseignement

Où ont lieu les cours ?

- pour le parcours DÉCOUVERTE : cours sur les 3 sites. Le rayonnement est il efficient pour le territoire du PCC ?
- Les cours d’INSTRUMENTS et de FORMATION MUSICALE sont enseignés sur les 3 sites
- les formules POLYCORDES et POLYVENTS sont centralisés à CHÂTEAUGIRON
- les cours d’orchestres sont enseignés sur les 3 sites d’enseignement.

Pour rappel : l’école a pour objectif une mission de proximité, les cours d’instrument sont assurés dans la mesure du possible sur chaque site.

Répartition par instrument –tous parcours confondus

Alto	10
Basse	9
Contrebasse	8
Guitare classique	27
Harpe celtique	13
Piano	38
Violon	37
Violoncelle	17
Cor	4
Trompette	12
Trombone	7
Clarinette	18
Flûte trav	26
Flûte à bec	6
Hautbois	4
Guitare électrique et acc	75

Saxophone	21
Batterie	39
Percussions	3
Accordéon	5
Clavier	33

Cursus des élèves

Les cursus musique et danse de l’école Paul le Flem ont été bâtis sur la base du **Schéma national d’orientation pédagogique** élaboré par le ministère de la culture en 2008. Nos pratiques en respectent la structure et les démarches pédagogiques.

Identifiée par le plan départemental « Musiques en Ille et Vilaine » comme « école de proximité » notre école est structurée en 2 cycles d’enseignement de 4 ans puis 3 ans.

Les apprentissages sont évalués de la même façon que dans un conservatoire.
Les 2 cycles sont évalués et des examens ont lieu pour valider le niveau technique des élèves. L’école dispense la préparation à l’option musique et danse au Bac

Une majorité d’élèves passent entre 5 et 10 ans à l’école

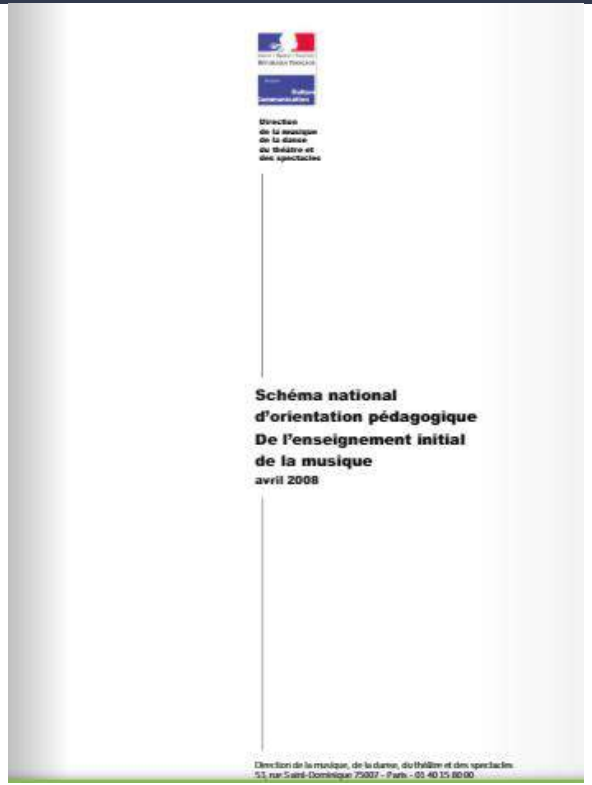
Direction
de la musique
de la danse
du théâtre et
des spectacles

Schéma national
d’orientation pédagogique
De l’enseignement initial
de la musique
avril 2008

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
51, rue Saint-Dominique 75007 - Paris - 01 40 15 80 00

Le cursus des élèves en musique

ENTRE 0/6 ans (CP)

PARCOURS DÉCOUVERTE

éveil musical en famille entre 0/3 ans
éveil musical et danse de la MS au CP

dès le CE1

POLYVENTS ou POLYCORDES

Cours d'instrument + Formation musicale + Orchestre ou ensemble

dès CE1 jusqu'au BAC

PARCOURS SPÉCIALISÉ MUSIQUE

Cours d'instrument
Formation Musicale
Orchestre ou ensemble

dès la 6ème

PARCOURS ATELIER

1 cours d'instrument collectif

Pour les élèves majeurs

PARCOURS à LA CARTE

cours d'instrument à fréquence adaptable

A partir de 7 ans : l'enfant choisit son instrument

Formules Polycordes et Polyvents

LANCEMENT EN 2017/2018 / 2EME ANNÉE DE MISE EN PLACE ET D'OBSERVATION EN 2018/2019

Ces formules offrent une formation complète aux enfants pour démarrer l'instrument. Elles sont composées d'un cours de formation musicale collective, d'un cours d'instrument à 2 et de la participation à un orchestre. Nous réunissons ces 3 enseignements lors d'un cours unique de **1h30 chaque semaine**

26 nouveaux élèves se sont inscrits au cours de l'année 2017-2018 (4 élèves par instrument) : Polyvents (11 élèves) - Polycordes (15 élèves). Cette formule permet de démarrer directement dans une dynamique collective. L'accompagnement de **chaque élève** dans un cadre plus collectif implique pour l'équipe une grande concertation, de la formation, de l'accompagnement et adaptation.

Les orchestres et ensembles

Pour compléter leur parcours, les élèves intègrent les orchestres et ensembles dès la 2ème ou 3ème année d'apprentissage. Différents ensembles répondent aux différents niveaux des élèves.

Les orchestres à vents : Petite harmonie - Presto - Da Capo

Les orchestres à cordes: Les Archets du château - Castello Barocco

Les ensembles de jazz : Kids of blue - Jazz ados/adultes

Les ensembles de MAA (Musiques Actuelles Amplifiées)

Les ensembles instrumentaux : ensemble de Guitares, ensemble de Flûte à bec

Danse contemporaine 2017-2018 :

- Les cours de danse contemporaines sont encadrés par Nathalie BARBE, **plus de 19h** de cours par semaine réparti en **13 groupes** : cours dispensés pour les élèves de 4 ans jusqu'au Bac.

- cours adultes et préparation à l'option danse au bac.
  ⇒ Pour un total de **203 élèves** en 2017-2018.

Spectacle de danse le 23 et 24 juin 2018 au Zéphyr, Châteaugiron. Des Danses et des mots était la thématique poétique du spectacle. Les **12 créations chorégraphies,** signées de Nathalie BARBE, professeure de danse, étaient adaptées aux âges et niveaux des élèves y participant. Les grands élèves en option danse au Bac ont signé leurs propres chorégraphies.

stage de danse au musée de la danse à Rennes

- Stage de danse au Musée de la danse à Rennes - 29 novembre 2017

- Spectacle de danse les 23 et 24 juin 2018 - Zéphyr Châteaugiron

Le théâtre 2017-2018 :

- Depuis 7 ans, le théâtre occupe une place importante au sein de l’école.
- 6h de cours par semaine, 5 niveaux différents - de 7 ans au groupe adultes.
    - ⇒ Pour un total de **38 élèves** en 2017/2018 et **60 élèves** en 2018/2019

- Spectacle de théâtre le 23 et 24 juin 2018

L’équipe en 2017/2018

35 professeurs

11.5 ETP

ADMINISTRATION

1 ETP Directeur

1 ETP Compta / Salaires

1 Secrétaire accueil et secrétariat

(20h hebdo) en emploi aidé en 17/18

CONSEIL D’ADMINISTRATION

15 membres (bénévoles)

Le conseil d’administration et le bureau

Les travaux du conseil d’administration :

En 2017/18, en dehors de la gestion administrative courante de l'association, les adhérents élus au Conseil d'Administration ont défini les priorités à traiter dans le cadre de commissions.

- **commission liens entre les familles et l’école** (structuration du réseau d’aide autour des projets, organisation des encadrements enfants, décoration...). Chaque événement d’envergure mobilise une trentaine de bénévoles)
- **Commission pour l’écriture de notre Charte famille**
- **Commission cadre de vie** (espaces intérieurs et extérieurs de l’école, vie des 3 sites)
- **Commission sécurité** (évaluation des risques internes et externes aux bâtiment, parking, rédaction du DUER...)
- **Commission danse**

Au total, le conseil d’administration s’est réuni 8 fois et bureau de l’école Paul Le Flem s’est réuni 8 fois en 2017/2018. nombre d’heures estimé = 1/2 ETP

Musique, Danse et Théâtre – Évènements 17-18

Tout au long de l'année 2017-2018, l'école a organisé plus de 60 évènements gratuits :

→ **10 soirées musicales (auditions des élèves)**

→ **9 sorties découvertes**

→ **14 concerts et spectacles** : concert de noël, projet autour du collectif Volkanik, concert de musiques anciennes et actuelles, spectacle musique du Brésil, **concert des professeurs**, spectacles de théâtre, spectacle éveil musical…

→ **7 évènements avec nos partenaires** : réseau des médiathèques, Cirque ou presque, Ciné-concert, CRR Rennes, MJC, festival rendez fou…

→ **Représentations dans le cadre du dispositif Musique à l'école**

→ **4 stages et ateliers**

Musique, Danse et Théâtre - Évènements 2017-2018

Les soirées musicales et soirées ZIC ZAC

Ces petites représentations ont lieu de façon régulière et permettent aux élèves de se produire devant un public attentif. Ce sont pour nos plus jeunes musiciennes et musiciens de premières expériences de jeu en public... et pour les plus expérimentés des temps de jeu réguliers.

Pour les **ZIC ZAC** : l'équipe enseignante offre des conditions professionnelles de jeu (sono, lumières…)

Les grands projets 2017-2018 :

- Projet VOLKANIK en association avec le conservatoire de Dinan
- Musiques du Brésil avec le collège Segalen
- Concert des professeurs

Musique à l’école et TAP

- 3 professeurs intervenants en milieu scolaire : **dispositif musique à l’école.** Un dispositif financé **par le Pays de Châteaugiron communa et le Département**
- 530h d’intervention musique à l’école/an, soit **plus de 1200 enfants** touchés sur le Pays de Châteaugiron.
- 120h touchés par la musique en TAP. Communes de la CCPC

Rencontre de Alexis HK au Zéphyr de Châteaugiron

Nos partenaires ou partenariats sur tout le territoire

- **LA FEPEM 35 :** fédération pour les pratiques et l'enseignement musical
- **Châteaugiron :**
  → 2 Ciné-concerts au cinéma - Festival Tous au cinoche
  → Toutes les écoles (Musique à l'école) et collèges de Châteaugiron - projet musique du Brésil avec le collège Segalen
- **Ossé :**
  → la communauté de commune avec Da Capo pour les voeux 2018
  → inauguration de la nouvelle médiathèque
- **Saint-Aubin du Pavail :**
  → Soirée Cabaret : spectacle à l'Auberge du Pavail, travail en préparation avec la médiathèque, Fête de la musique
- **Domloup :**
  → École Jeanne d'Arc : spectacle en lien avec MAE
  → Église Saint-Loup : concert musiques anciennes
- **Servon/Vilaine :**
  → MJC : Master class du batteur Virgil DONATI - ZIC/ZAC -
  → Médiathèque : Conte musical par la classe de saxophone et flûte, Nono M
- **Piré-sur-seiche :**
  → Château des pères : PCC pour le Festival Cirque ou presque,
  Auberge le temps qu'il faut…

La saison découverte

En **2017/18** nous avons proposé sur le territoire une saison découverte afin d'**enrichir le parcours de nos élèves**

de proposer des événements aux familles
et / ou proposer des concerts de qualité à tous les habitants du territoire

- rencontre avec le travail des autres, artistes comédiens, danseurs et musiciens professionnels

- Ainsi, nos élèves et les habitants du Territoire ont bénéficié des propositions de sorties découverte gratuites ou à tarifs préférentiel.

La saison découverte a été marqué par plusieurs événements variées :

La vie à l'école Paul Le Flem

L'école Paul Le Flem ouvre ses locaux, régulièrement et dans la mesure du possible, aux associations partenaires, aux répétitions de groupes amateurs et professionnels... Nous avons eu le grand plaisir, dans le cadre des portes ouvertes, d'accueillir sur les murs du 1er étage, l'exposition Jazz "Backstage" d'Olivier Nestelhut.

Nous organiserons prochainement, et pour le lancement du nouveau logo de l'école, une exposition autour de l'oeuvre de Maud Lodevis. A suivre!!

Exposition :

Olivier Nestelhut

→ "Backstage" - exposition/vente du 28 mai au 29 29 juin 2018

Accueil des associations :

→ assistantes maternelles
→ Collège Sainte Croix
→ Yoga

Groupes de musique :

→ Accès aux salles pour les groupes amateurs ou professionnels - 5 groupes 2017/2018

Comptes de résultats 17/18

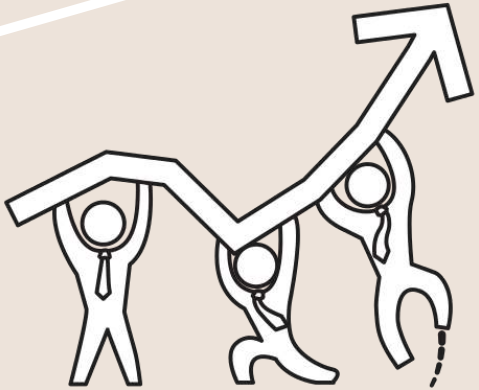

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

			Du 01/09/2017 Au 31/08/2018	Du 01/09/2016 Au 31/08/2017
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue Biens			
	Production vendue Services		277 477,60	264 417,75
	Montant net du chiffre d'affaires		277 477,60	264 417,75
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subvention d'exploitation		254 975,11	256 789,49
	Département fonctionnement	*38 773,00*		
	Département Musiq. à l'école	*16 923,00*		
	C. de communes fonctionnement	*152 930,00*		
	C. de communes musiq. à l'école	*15 566,00*		
	C. de communes fluides	*10 087,18*		
	C. de communes person. Entretien	*11 449,95*		
	Ville de Châteaugiron	*2 073,00*		
	État contrat CAE	*5 796,34*		
	État aide à l'embauche	*1 376,64*		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)		10 985,52	2 727,78
	Autres produits (1) (11)		14 587,25	13 131,30
	Total des produits d'exploitation (2)		558 025,48	537 066,32
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)		49 260,27	40 337,47
	Impôts, taxes et versements assimilés		10 336,34	8 478,24
	Salaires et traitements		369 034,29	347 876,31
	Charges sociales du personnel (10)		126 359,91	114 398,14
	Dotations aux amortissements		4 762,32	4 642,84
	Dotations aux provisions :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		6 828,16	8 020,00
	- pour risques et charges			
	Autres charges (12)		596,46	1 002,19
	Total des charges d'exploitation (4)		567 177,75	524 755,19
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**-9 152,27**	**12 311,13**

Compte de résultat 2/2

	RESULTAT D'EXPLOITATION	**-9 152,27**	**12 311,13**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	De participations (5)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	701,71	695,69
	Reprises sur provisions et transfert de charges	2 590,21	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	3 291,92	695,69
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (6)		
	Diffférences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	0,00	0,00
	RESULTAT FINANCIER	3 291,92	695,69
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-5 860,35	13 006,82
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	325,00	453,42
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	385,00	
	Total des produits exceptionnels (7)	710,00	453,42
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	1 133,30	3 110,00
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)		
	Total des charges exceptionnelles (7)	1 133,30	3 110,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-423,30	-2 656,58
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	562 027,40	538 215,43
	TOTAL DES CHARGES	568 311,05	527 865,19
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 283,65	10 350,24

BILAN au 31 Août 2018 - **Présentation simplifiée**

ACTIF					PASSIF		
INTITULE	**BRUT**	**AMORT.**	**NET**	***NET N-1***	**INTITULE**	**NET**	***NET N-1***
ACTIF IMMOBILISE					**CAPITAUX PROPRES**		
Matériel bureau et informatique	29 831,42	28 271,49	1 559,93	*721,92*	Fonds associatif	37 048,09	*37 048,09*
Matériel de danse	773,81	773,81	-		Report à nouveau	2 622,18	*-7 728,06*
Instruments de musique	66 317,87	56 510,91	9 806,96	*8 604,02*	Résultat de l'exercice	**-6 283,65**	*10 350,24*
Matériel Hi-Fi et vidéo	13 840,52	10 180,73	3 659,79	*4 850,96*	Subvention d'investissement	26 590,39	*12 500,55*
Mobilier de bureau	2 507,72	2 507,72	-		**PROVISIONS**		
Logiciels	2 812,80	1 423,68	1 389,12	*1 291,68*	Provisions pour risques et charges	45 405,80	*49 013,21*
Dépôts et cautionnements	-		-	*1 950,00*			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**116 084,14**	**99 668,34**	**16 415,80**	*17 418,58*	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PRO**	**105 382,81**	*101 184,03*
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Avances et acomptes sur commandes					Dettes financières	-	*454,74*
Débiteurs divers	380,88		380,88	*606,01*	Personnel	3 539,15	*4 086,11*
Charges constatées d'avance	552,80		552,80	*552,80*	Organismes sociaux	32 554,11	*22 366,96*
Subventions à recevoir	13 738,40		13 738,40	*12 835,59*	Créditeurs divers	300,00	*450,00*
Produits à recevoir	1 787,57		1 787,57	*877,49*	Divers - Charges à payer	3 035,09	*3 000,18*
Trésorerie	124 859,97		124 859,97	*114 835,81*	Produits constatés d'avance	12 924,26	*15 584,26*
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**141 319,62**	-	**141 319,62**	*129 707,70*	**TOTAL DETTES**	**52 352,61**	*45 942,25*
TOTAL ACTIF	**257 403,76**	**99 668,34**	**157 735,42**	*147 126,28*	**TOTAL PASSIF**	**157 735,42**	*147 126,28*

Budget prévisionnel 18/19

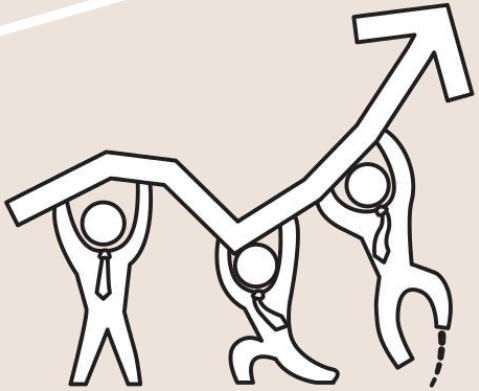

Charges	2018-19
Salaires et charges professeurs	366 101,00
salaires + charges administratif	116 530,00
salaires personnel entretien	-
intervenants extérieurs	7 800,00
Frais déplacement	3 950,00
entretien et accords instr.	1 700,00
matériel et fournitures péda	1 300,00
assurances	4 000,00
médecine du travail	2 200,00
frais juridiques	500,00
Frais infographiques	1 500,00
logiciel et abonnement info	2 700,00
commissaire aux comptes	2 900,00
spre-sacem	400,00
Seam	2 537,00
Fluides	12 000,00
frais de fonctionnement	2 700,00
Fournitures de bureau	900,00
petit matériel et équipements	1 000,00
frais s/actions spécifiques	4 200,00
autres charges externes	1 000,00
dot invest instrments	4 693,00
dot invest matériel bureau	1 100,00
prov départ retraite	5 021,00
prov congés payés	4 800,00
Prov pour risques	-
Prov pour gala danse	2 500,00
TOTAL	**554 032,00**
Excédent	

Produits	2018-19
Communauté de Communes fonct	143 470,00
Communauté de Communes musiq. à l'école	15 566,00
CdeC fluides	12 000,00
C de C aide administration	6 416,00
Département	55 696,00
Etat CAE	1 712,00
Participation des familles	281 600,00
Location d'instruments	7 000,00
Costumes danse	-
Subv. Ville de Châteaugiron	2 000,00
Ministère de la Culture	
Produits financiers	700,00
Reprise gala danse	-
Buvette	500,00
Reprise provision subvention d'investis.	4 171,00
Reprise sur provision congés payés	4 791,00
TOTAL	**535 622,00**
Déficit	**18 410,00**

Nos grands projets musique 2018-2019 :

1. **Projet Cabaret Barré :** 17 mai Zéphyr

Dans un esprit à la fois insolite et extravagant, ce projet associe 2 orchestres (Da Capo et Castello Barocco), les chanteurs des 4èmes années de formation musicale ainsi qu'une partie ensembles en musiques actuelles amplifiées. **Avec plus de 50 musiciens, la soirée vous sera présentée par un maître de cérémonie et les répertoires abordés seront variés voir parfois barrés pour ce Cabaret !**

1. **Projet musique des 60's :** 8 mars Zéphyr

Nos élèves travaillent actuellement à la mise en place d'une série de concerts sur la musique **des 60's.** Environ 40 chanteurs et musiciens revisitent les standards **rock, soul et folk des années 60**, de Johnny Cash aux Doors. La musique anglaise et américaine sera à l'honneur. Nous aurons le plaisir d'accueillir les étudiants du conservatoire de Rennes pour conclure le concert avec un hommage à **Wood Stock 69's. Grande soirée en prévision !**

Nos grands projets musique 2018-2019 :

3. **Projet les p’tits loups du jazz :** 11 mai - Salle des Etoiles Piré-sur-seiche

Les albums des petits loups du jazz sont le point de départ de ce spectacle. Plusieurs formations reprendront les célèbres standards de jazz. Chanteurs, musiciens et professeurs et invités s'associeront pour vous faire swinguer !

4. **Projet conte musical :** Vendredi 26 avril - Zéphyr

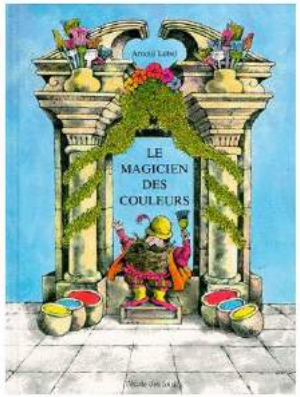

En première partie, conte musical et théâtral autour de la classe de flûte traversière - **En deuxième partie**, adaptation en musique du conte *“le Magicien des couleurs” par les* classes de violon, flûte traversière, clarinette, trompette, accordéon chromatique, piano ainsi que la petite harmonie et les Archets du château. Soirée grandement ouverte aux enfants ! (et aux adultes)

Pays de Châteaugiron Communauté

MUTUALISATION

BILAN ET PERSPECTIVES

Conseil communautaire du 28 février 2019

Mutualisation

1) **Rappel sur la mutualisation**

2) **Bilan et perspectives des actions et services mutualisés**

3) **Réflexions engagées**

4) **Pour information : le coût des prestations**

Bilan et perspectives

- Rappel sur la mutualisation

Rappel sur la mutualisation

Le schéma de mutualisation

Il a été validé en 2 parties :
- Délibération du 27 avril 2015 : informatique, instruction du droit des sols, formation
- Délibération du 17 septembre 2015 : Services techniques

Les principes de mutualisation

1) Constance des effectifs

2) Réseau d'animation (DGS, DST, médiathèques, SIG, communication)

3) Cadre financier des interventions
- Diminution de la dotation de solidarité communautaire de la commune
- Facturation à la commune

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Informatique

Informatique : bilan

Quantitatif

Service	**Date de création**	Avril 2015
	Composition	2 agents (+ 1 apprenti + 1 renfort) 3 ETP

Chiffres (2017)	**Nombre d'interventions**	1 073
	Nombre d'heures d'intervention	1 069
	Coût du service	108 109 €

Qualitatif

+

Compétences techniques
Suivi des demandes via Mantis

–

Réactivité fluctuante
Pédagogie

Informatique : perspectives

1) Restructuration du service

- Arrivée de Pascal HIERNARD en remplacement de Frédéric EMERY
- Remplacement de Nicolas PAWLAK

2) Réorganisation de l'activité

- Organisation du service (phase 1 : réponse technique aux sollicitations / phase 2 : organisation)
- Coordination des interventions : priorisation et traitement des demandes dans un délai raisonnable
- Remise à plat de l'existant (inventaire, schéma informatique…)

3) Accompagnement

- Accroître les missions de conseil et accompagner le choix des solutions
- Poursuivre l'application du RGPD
- Développer les projets mutualisés (ex. : logiciels…)

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Instruction du droit des sols

Instruction du droit des sols : bilan

Quantitatif

Service	**Date de création**	Juin 2015
	Composition	3 agents, 2,2 ETP

Chiffres (2018)	**Nombre d'actes instruits**	625
	Délai moyen d'instruction	16 jours
	Coût du service	99 487 €

Qualitatif

+

Réactivité, proximité
Accompagnement

–

Absence de contrôle
Logiciel d'instruction

Instruction du droit des sols : perspectives

1) Poursuite de l'accompagnement

- Conseiller les communes lors des révisions de PLU et dans la mise en œuvre de leurs opérations d'urbanisme
- Accompagner les particuliers et les entreprises en amont du dépôt des dossiers
- Informer les agents communaux sur les nouvelles réglementations

2) Logiciel d'instruction

- Réflexion menée avec Mégalis Bretagne
- Mise en place d'un nouveau logiciel en septembre 2019 (appel d'offres en cours)

3) Contrôle des travaux

- Instaurer une procédure de conformité des travaux
- Renforcer le service pour la conformité

4) Recouvrement de la taxe d'aménagement (2020/2021)

- Calcul mensuel de la taxe d'aménagement via un logiciel spécifique (dégrèvement, abattement)
- Bordereaux de décompte à transmettre aux services fiscaux pour recouvrement

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Services techniques

Services techniques : bilan

Quantitatif

Service	**Date de création**	2006
	Composition	8 agents, 7,8 ETP

Chiffres (2018)	**Intervention à Chancé**	127 jours
	Intervention à Ossé	360 jours
	Coût du service	320 385 €

Qualitatif

+

Proximité
Groupement de commande

—

Suivi avec les communes

Services techniques : perspectives

1) Réorganisation des services

- Structuration du service et territorialisation des interventions
- Formation des agents pour évoluer vers d'autres métiers

2) Nouvelles orientations

- Marché global de performance
- Entretien de Chancé et de Ossé suite à la création des communes nouvelles

3) Optimisation des interventions

- Optimiser la gestion des sites et des bâtiments
- Mutualisation des moyens et des échanges (animation du réseau des DST)

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Groupements de commandes

Groupements de commandes : bilan

Quantitatif

Tableaux blancs numériques	Programme de 3 ans (2016-2018) 47 tableaux installés
Vérifications périodiques	Marché de 4 ans (2016-2020)
Contrats d'assurances	Marché de 4 ans (2019-2022)
Schéma d'assainissement	En cours

Qualitatif

+

Cohérence
Optimisation

—

Responsabilité
Temps consacré

Groupements de commandes : perspectives

1) Poursuite des actions engagées

- Coordonner et suivre les groupements mis en place
- Accompagner les communes dans leurs procédures

2) Réflexions lancées

- Logiciel de gestion des médiathèques et des cyberespaces
- Logiciels métiers (ressources humaines, comptabilité, marchés publics)

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Formation

Formation : bilan

Quantitatif

Formation des élus	8 formations depuis 2014 154 participants
Formation des agents	9 formations depuis 2015 54 participants

Qualitatif

+

Partage d'expériences
Adaptation aux besoins

–

Réactivité
Diversité des besoins

Formation : perspectives

1) Poursuite des actions engagées

- Poursuivre l'offre de formation pour les élus
- Poursuivre l'offre de formation pour les agents

2) Actions à mener

- Organiser des formations thématiques au regard de l'actualité et des besoins
- Coordonner les plans de formation communaux et intercommunal, notamment pour les formations obligatoires

Bilan et perspectives des actions et services mutualisés

- Animation de réseaux et de réflexions

Animation de réseaux et de réflexions

Domaines d'animation mutualisée

- Médiathèques
- CCAS
- DGS - DST
- Communication
- SIG - Open Data
- RGPD
- Réunions thématiques (comptabilité, RH…)

Modalités de travail

- Réunions
- Echanges de pratiques
- Formation

Objectifs

- Tendre vers une harmonisation des solutions
- Optimiser les fonctionnements
- Favoriser l'expertise

Réflexions engagées

- Ressources humaines

Enquête auprès des communes (données 2017)

+

savoir-faire

–

Missions	Maîtrise	A développer	A acquérir
Réaliser les paies	4	1	1
Elaborer et suivre le budget du personnel au niveau communal	4	2	0
Gérer les arrêts	5	1	0
Rédiger les arrêtés	3	3	0
Pilotage et animation du dialogue social avec les représentants du personnel	3	1	2
Déroulement de carrière : avancement, promotion, anticipation des départs en retraite	3	2	1
Etudier et mettre en œuvre les réformes statutaires et assurer une veille juridique	1	3	2
Accompagner les services et les agents sur toutes les questions RH	2	4	0
Gérer la politique de recrutement	2	4	0
Gérer la politique de formation	2	4	0
Piloter la masse salariale au moyen de tableaux de bord	2	3	1
Assurer la mise en œuvre des règles de prévention, de santé et de sécurité au travail	2	2	2

Réflexions engagées : ressources humaines

Contexte

Départ en retraite de l'agent communautaire en charge des RH (date non fixée), nécessité de renforcer l'expertise du service, intérêt à développer la mutualisation avec les communes (formation, logiciel, documents de gestion…)
Travail déjà mené en réseau sur des questions spécifiques (nouveau régime indemnitaire, autorisations spéciales d'absence…).

Situation actuelle

Au niveau de la Communauté de communes
1 agent communautaire en charge des RH à 50%
Supérieur hiérarchique direct : chef du service Ressources, chargée des affaires juridiques.

Au niveau des communes
- Certaines communes font intervenir le Centre de gestion
- Certaines communes disposent d'un agent chargé de plusieurs compétences dont les RH
- Certaines communes ont un agent dédié.

Piste de réflexion

Créer un poste dédié aux RH au sein de la Communauté de communes, afin de poursuivre les missions déjà exercées, de bénéficier d'une expertise complémentaire avec un profil spécialisé RH, de mettre cette expertise à profit des communes pour réaliser des missions qu'elles souhaitent ne plus gérer (sous réserve de faisabilité) ou pour lesquelles elles ne disposent pas des ressources nécessaires (temps, compétence).

Pour information

- Le coût des prestations

Pour information : le coût des prestations

Contexte : actions mutualisées à coût zéro pour les communes

- Informatique
- Instruction du droit des sols
- Procédure de groupements de commandes

Actions mutualisées	Coût pour le PCC
Informatique (coût annuel)	108 109 €
Instruction du droit des sols (coût annuel)	99 487 €
Groupements de commandes	64 348 €

Jusqu'à présent, la mutualisation a été organisée à titre gratuit pour les communes. A chaque construction du budget communautaire, la question se pose. La question de l'évolution de la participation financière du Pays de Châteaugiron Communauté aux mobilités pourrait nécessiter un début de participation financière des communes.
Les présentations donnent une première idée des coûts.

Plan

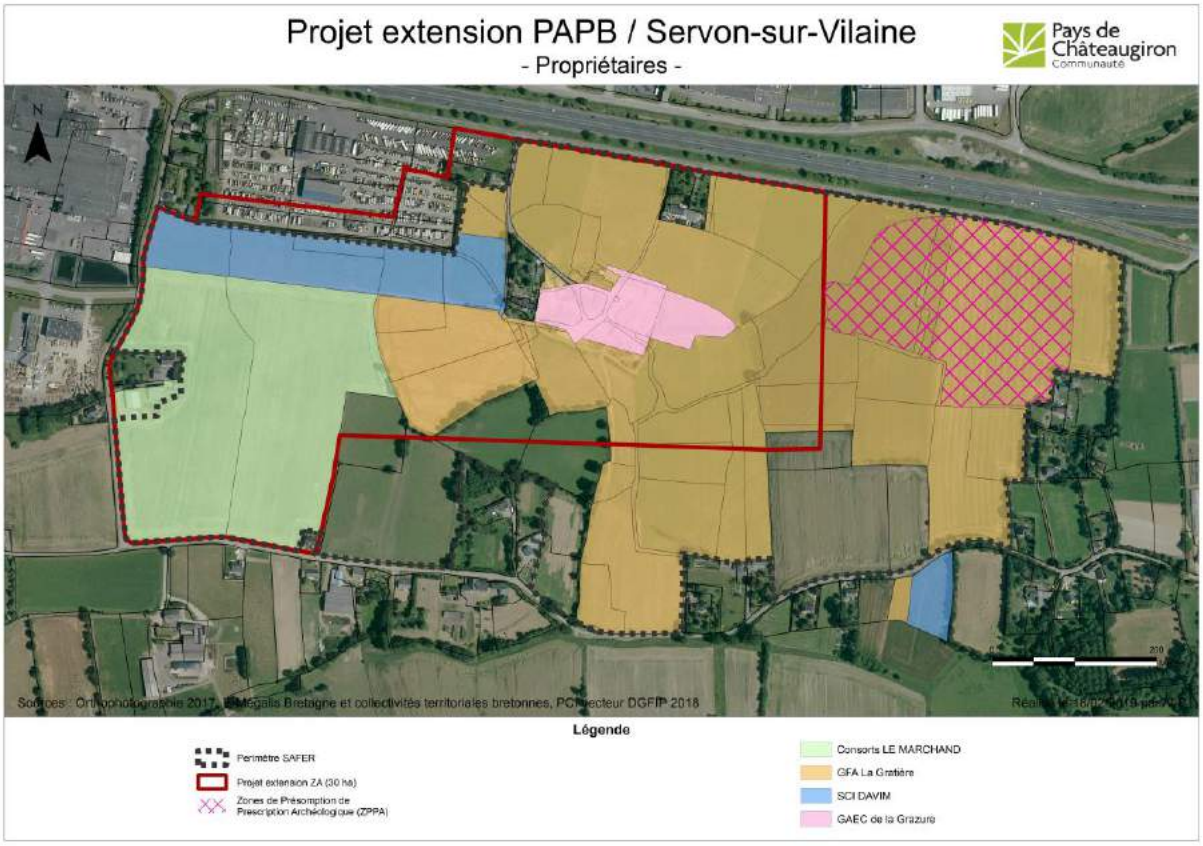

Désignation des immeubles

Une propriété rurale comprenant :

A -Foncier

Commune : SERVON-SUR-VILAINE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
COURTIL DE LA MARE	D	0018	A			14 a 13 ca	T
COURTIL DE LA MARE	D	0018	Z			4 a 87 ca	S
LA GRATIERE	D	0028				9 a 07 ca	S
LA GRATIERE	D	0034				25 ca	S
LE GRAND CLOS	D	0885			0567	1 a 59 ca	T
LA GRATIERE	D	0888			0524	19 a 96 ca	S
LES BARRES	D	0889			0036	2 a 88 ca	T
CHAMP DE DEVANT	D	0891	A		0035	21 a 82 ca	T
CHAMP DE DEVANT	D	0891	Z		0035	11 a 00 ca	S
CHAMP DE DEVANT	D	0892			0035	42 a 93 ca	T
PRE NERON	D	0893			0047	1 a 14 ca	P
PRE DU PATIS	D	0895			0542	2 a 72 ca	P
PRE DU PATIS	D	0897			0027	15 a 09 ca	P

Total surface : 1 ha 47 a 45 ca sur la commune de SERVON-SUR-VILAINE

B –Bâtiments d'exploitation

Stabulation Vaches laitières :
- Bâtiment construit en 2007 et 2008, d'une surface de 1 800 m², 88 places logettes
- Charpente bois, bardage bois, toiture fibro-ciment, mur parpaing

Nurserie :
- 13 places individuelles
- 4 cases de 5 places et 2 cases de 6 places

Hangar taurillons
- Bâtiment de 1985, mis aux normes en 2010
- Panneaux photovoltaïques, installés en 2012
- Bardé sur 3 côtés, toiture fibro-ciment amiante.

Hangars de stockage
- Matériel : hangar bétonné
- Paille : bardé sur 3 côtés, tôle.
- Stockage céréales (1970) : fibro amiante, fermé sur 3 côtés, bétonné (cellule blé et aplatisseur).
- Stockage luzerne (2002) : toiture fibro, bardage bois
- Hangar matériel (2006)
- Fumière : 350 m²
- Fosse géo membrane : 200 m3
- 3 silos : 2 silos 8 x 30 m et 1 silo : 13 x 30 m

Installation photovoltaïque présente sur le bâtiment taurillons

C –Matériel d'élevage

- Salle de traite : 2 x 8 avec décrochage automatique
- Racleurs
- Logettes
- Barrière

Plan

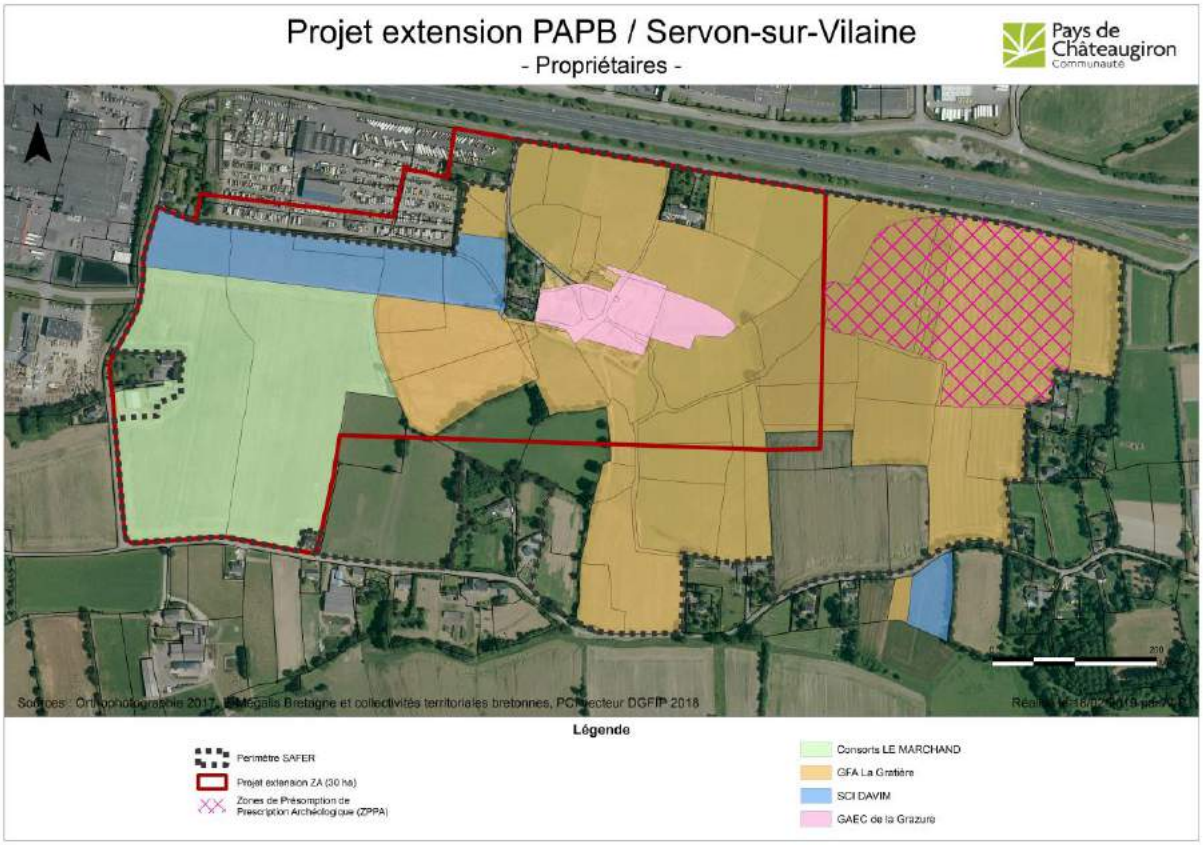

Désignation des immeubles

Une propriété rurale comprenant :

A -Foncier

Commune : SERVON-SUR-VILAINE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
LA BOISINIERE	AL	0051			0443	1 ha 00 a 59 ca	T
PRE DU VEAURENOULT	AL	0053			0375	94 a 03 ca	P
PRE GRAS	D	0024				16 a 70 ca	P
PETIT PRE GRAS	D	0025				21 a 40 ca	P
A LA GRASSIERE	D	0031				17 a 32 ca	T
LE GRAND GAGE	D	0045				7 a 40 ca	T
LA JANAIE	D	0048				49 a 10 ca	P
LA JANAIE	D	0049				49 a 40 ca	P
CHAMP CUPY	D	0050				88 a 00 ca	T
LE GRAND BEZIER	D	0054				1 ha 16 a 70 ca	T
LA GRANDE PATURE	D	0115				1 ha 22 a 60 ca	T
CHAMP DU PATIS	D	0116				35 a 40 ca	T
LE BOULE	D	0263			0046	55 a 80 ca	T
LE BOULE	D	0264			0046	59 a 60 ca	T
CHAMP SORET	D	0290	J		0044	67 a 40 ca	T
CHAMP SORET	D	0290	K		0044	67 a 39 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0291	J		0056	2 a 29 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0291	K		0056	2 a 28 ca	T

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
CHAMP SORET	D	0293	J		0044	2 a 26 ca	T
CHAMP SORET	D	0293	K		0044	2 a 25 ca	T
LA CHENAIE	D	0417			0021	1 ha 05 a 53 ca	T
LA CHENAIE	D	0418			0021	84 a 15 ca	T
LA CHENAIE	D	0419			0009	33 a 06 ca	T
CHAMP DU PATIS	D	0426			0026	1 a 66 ca	T
CHAMP DU PATIS	D	0427			0026	64 a 55 ca	T
CHAMP DU PATIS	D	0428			0026	2 a 39 ca	T
LE GRAND ECORVILLE	D	0429			0019	2 a 39 ca	J
LE GRAND ECORVILLE	D	0430			0019	82 ca	J
LA GRATIERE	D	0431			0019	1 a 65 ca	J
LA GRATIERE	D	0432			0019	1 a 09 ca	J
LA GRATIERE	D	0433			0020	11 ca	S
LA GRATIERE	D	0434			0020	90 ca	S
LE GRAND ECORVILLE	D	0435			0020	1 a 34 ca	S
LA GRATIERE	D	0436			0020	6 ca	S
LA CHENAIE	D	0437			0021	7 ca	T
LE GRAND CLOS SCIE	D	0476			0012	13 a 31 ca	T
LE GRAND CLOS SCIE	D	0484			0288	19 a 70 ca	T
CHAMP DE DEVANT	D	0513			0051	56 a 00 ca	T
CHAMP DE DEVANT	D	0514			0051	48 a 10 ca	T
CHAMP DE LA GRASSIERE	D	0527			0015	5 a 04 ca	T
LA GRATIERE	D	0528			0030	4 ca	S
LA GRATIERE	D	0530			0030	1 a 77 ca	S
CHAMP DE LA GRASSIERE	D	0531			0015	47 a 58 ca	T
PETIT CLOS SCIE	D	0534			0013	1 a 85 ca	T
PETIT CLOS SCIE	D	0535			0013	32 a 00 ca	T
CHAMP CUPY	D	0543			0051	1 a 02 ca	T
LES BARRES	D	0565			0037	56 ca	T
LES BARRES	D	0571			0037	1 a 47 ca	T
LES BARRES	D	0572			0348	3 a 38 ca	T
LES BARRES	D	0573	J		0348	65 a 99 ca	T
LES BARRES	D	0573	K		0348	66 a 00 ca	T
LA PETITE BARRE	D	0574			0041	51 ca	T
PRE BELLIEUX	D	0575			0042	1 ha 18 a 03 ca	P
LE BOULE	D	0576			0052	7 a 86 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0578	J		0292	21 a 73 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0578	K		0292	7 a 25 ca	T
LA JANAIE	D	0579			0043	3 a 51 ca	T
LE CLOS DU PUITS	D	0678			0060	2 a 03 ca	T
LE GRAND GAGE	D	0688			0053	60 a 80 ca	T
LE GRAND GAGE	D	0689			0053	73 a 70 ca	T
LA DESERANCE	D	0694			0039	9 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0730	J		0292	2 ha 49 a 18 ca	T
LE GRAND CHAMP	D	0730	K		0292	83 a 06 ca	T
LA JANAIE	D	0732			0057	89 a 28 ca	T
LA HACHE	D	0735			0055	58 a 97 ca	T
LA GRATIERE	D	0883			0032	4 a 20 ca	S

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
LA GRATIERE	D	0884			0032	4 a 40 ca	S
LE GRAND CLOS	D	0886			0014	1 ha 38 a 20 ca	T
LES BARRES	D	0890			0036	1 ha 38 a 62 ca	T
PRE NERON	D	0894			0047	91 a 76 ca	P
PRE DU PATIS	D	0896			0048	22 a 89 ca	P
PRE DU PATIS	D	0898			0027	52 a 71 ca	P

Total surface : 28 ha 70 a 27 ca pour la commune de SERVON-SUR-VILAINE

B –Bâtiments

- Une maison d'habitation rénovée sise au lieudit 12 la Gratière en SERVON SUR VILAINE édifiée sur les parcelles D n°883 et 884 ci-dessus désignées, construite en pierre et étendue en 2011 en bois, couverte en ardoises naturelles et fibro, d'une surface d'environ de 150 m2 environ comprenant:

- Dépendances se situant dans le prolongement à l'EST de la maison d'habitation

Terrain en nature de cours, jardinet clos et potager, à l'ouest .
Verger non attenant, au sud.

Plan

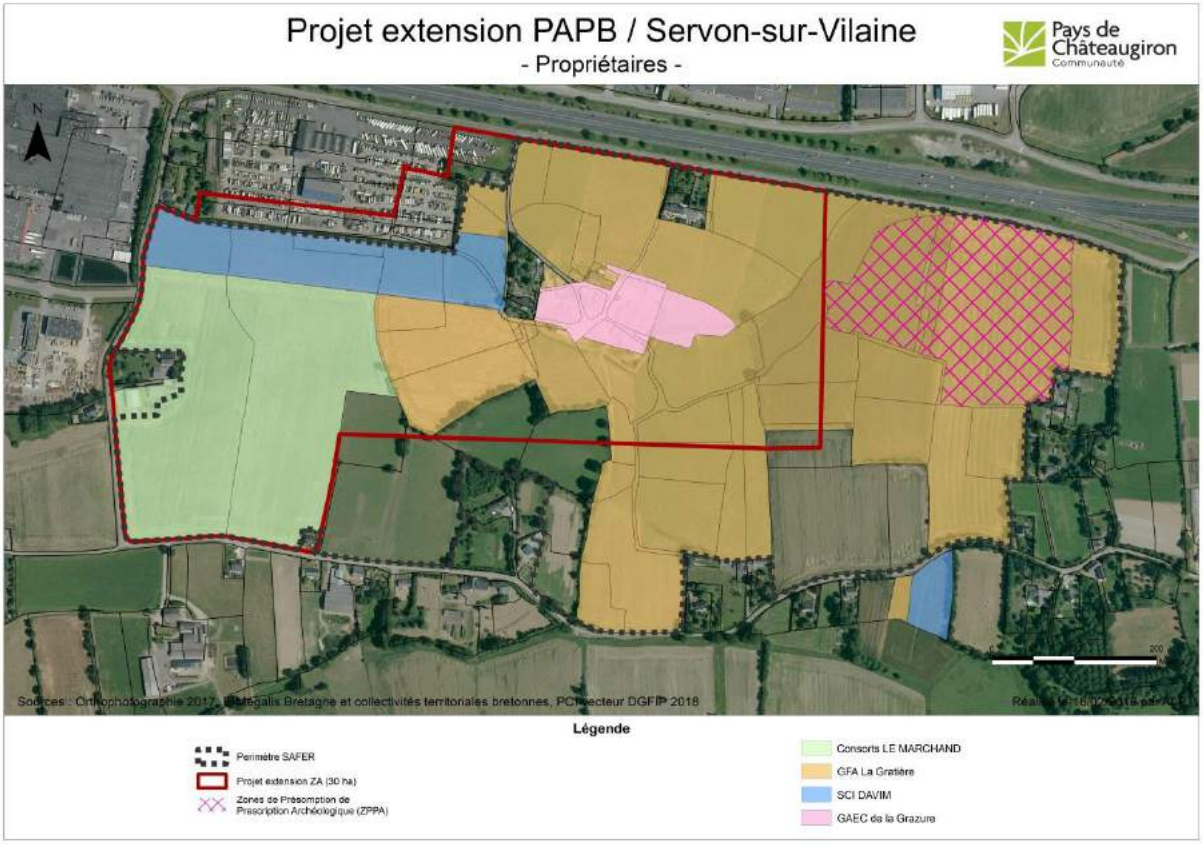

Désignation des immeubles

Une propriété rurale comprenant :

A -Foncier

Commune : SERVON-SUR-VILAINE

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
LE BLANCHARD	D	0470	J		0260	1 ha 40 a 80 ca	T
LE BLANCHARD	D	0470	K		0260	1 ha 40 a 80 ca	T
LE BLANCHARD	D	0470	L		0260	1 ha 40 a 80 ca	T
LA FERTAIS	D	0837	J		0834	96 a 75 ca	T
LA FERTAIS	D	0837	K		0834	96 a 75 ca	T
LA FERTAIS	D	0837	L		0834	96 a 75 ca	T
LA FERTAIS	D	0837	M		0834	13 a 00 ca	P
LA FERTAIS	D	0837	N		0834	1 ha 23 a 63 ca	T

Total surface de la promesse : 8 ha 49 a 28 ca

B –Bâtiments

La parcelle cadastrée section D n°837, supporte différents bâtiments se composant de:

-Un ancien corps de ferme de type longére en pierre couvertes en ardoises et tôle fibrociment d'une surface d'environ 400m2,
-Un hangar charpente bois couvert en tôles

Conseil communautaire 28/02/2019 - Projet d'implantation ZA de l'Ecopole à Noyal-sur-Vilaine.

NOYAL-SUR-VILAINE

ZA Ecopole

Section AE et F du Cadastre

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/500e

COORDONNEES : RGF93 CC48

NIVELLEMENT : Système I. G. N. 1969

Dressé le: 17/05/2017 Modifié le :

DOSSIER : 17168